

Séance plénière CESER Bourgogne-Franche-Comté – 23 mai 2018

Déclaration de Michel Faivre-Picon, au nom de la CGT

Rapport 4.9 – Tarification solidaire TER

S'il nous apparaît pertinent d'uniformiser la tarification des deux anciennes régions, nous pensons que ce dossier mériterait un approfondissement, notamment en matière de conditions d'accès à des tarifs préférentiels, et en matière de publics concernés.

En effet, au-delà des publics visés (les bénéficiaires de la CMU, de la garantie jeunes, les demandeurs d'emploi), nous pensons que d'autres publics en difficultés pourraient être éligibles, afin de ne pas exclure certains publics fragiles à ces tarifications solidaires.

Sous la réserve de ces remarques nous voterons l'avis.